
Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue à huis clos et par téléconférence, le **4 mai 2020**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Invités : Monsieur Luc Forest, Eurovia

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

56-20

OUVERTURE LA SÉANCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Maire

57-20

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 6 avril 2020.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	1 053.33
Remise Provinciale	2 857.76
Administration	2 386.70
Coordonnateur en loisir	2 503.50
Eau potable & Aqueduc	1 007.18
Eau usée & Égout	16.65
Inspecteur municipal	774.12
Voirie	1 265.22
RÉSEAU ROUTIER	
Dégrivage et déblocage ponceau	1 635.23
Enlèvement neige (6/6)	24 909.33
Dégagement neige fossé	977.28
Immatriculation	916.69
Essence, huile et diesel	449.40
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (4/6)	1 991.67
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00
Frais publipostage	132.13
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	305.93
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	264.50
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	385.98
Téléphone (cellulaire)	38.98
Fond d'information du territoire	8.00
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	63.22
Frais de postes (timbres)	317.33

Analyse eau potable et eau usée	315.03
Infraction contrôle routier	489.00
Support graphique site internet	86.23
Téléphonie IP janvier-mars	66.90
Remboursement location salle No 53-20	100.00
Adhésion 2020 URLS No 54-20	100.00
	45 471.29

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

58-20 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

59-20 **AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2020-02.

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2020-02 modifie l'article 9 du règlement numéro 2019-04 « Taux de taxes foncières et de services pour l'exercice financier 2020 », concernant le taux d'intérêt annuel et l'échéance des intérêts pour les comptes de taxes passés dus qui seront déterminés par résolution pour année 2020.

Maire

60-20 **DEMANDE À LA CPTAQ**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'appuyer la demande de Construction DJL Inc. / EUROVIA pour l'exploitation d'une carrière sur une partie du lot 5 099 318.

Maire

61-20 **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'état des revenus totalisant 471 597,98\$ et des dépenses totalisant 231 682,86\$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

Maire

62-20 **VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES**

Report de la vente pour défaut de paiement de taxes 2020

Abrogation de la liste transmise à la MRC des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes 2020

Considérant l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

Considérant l'arrêté ministériel No 2020-014, du 2 avril 2020, à l'effet que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire;

Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté la résolution No CM 2020-072 à l'effet de demander à chacune des municipalités de la MRC d'abroger la liste transmise des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020, faisant en sorte de reporter la vente desdits immeubles en 2021, s'ils représentent encore des comptes en arriérés;

Considérant que le conseil de la municipalité partage l'avis de la MRC de La Matapédia à l'effet qu'il est inapproprié de poursuivre le processus de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, où les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sont en mode d'accorder des allègements pour le paiement des impôts et des taxes;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

1. Abroge la liste transmise à la MRC de La Matapédia des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020, faisant en sorte de reporter la vente desdits immeubles en 2021, s'ils représentent encore des comptes en arriéré;
2. Transmet la présente résolution à la MRC de La Matapédia.

Maire

63-20

TRAVAUX AIRRL 2017-446

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la retenue correspondant aux travaux exécutés en 2018, au montant de 29 746,70\$ qui libère 47% de la retenue totale, au montant de 63 290,86 \$, pour les travaux du chemin Kempt.

Maire

64-20

INTERDICTION VÉHICULE LOURD

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de la municipalité de Saint-Noël d'interdire le transport de véhicule lourd sur la route MacNider et modifiera son règlement en conséquence.

Maire

65-20

PROGRAMME TECQ 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Maire

66-20 **COLLECTE GROS REBUTS**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts dans le mois de mai ou juin par le Groupe Matis.

Maire

67-20 **TRAVAUX ENTRETIEN VÉLOROUTE**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les employés de la Véloroute Desjardins de La Matapédia à exécuter des travaux d'entretien sur son parcours compris sur son territoire, soit :

1. la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte ou autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la rue Principale et dans le futur parc intergénérationnel;
2. le traçage de symboles de vélo à la peinture blanche, pour indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la rue Principale;
3. la pose puis l'enlèvement de balises en bordure de la rue Principale.

Maire

68-20 **CROIX-ROUGE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de l'adhésion à la Croix-Rouge pour l'année 2020, au montant de 170,00\$.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h35.

Président

Secrétaire